

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MARS 2021

Objet	Rapporteur	Délibérations du Conseil Municipal
Accord de principe pour l'installation d'un parc photovoltaïque au sol sur l'ancienne centrale à béton	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - Donne son accord à la société LUXEL SAS pour le démarrage des études de faisabilité en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne centrale à béton de Verneuil-en-Halatte sur le lieu-dit De la Gravelle (parcelles cadastrales : AR 1, 4, 5, 6, 7, 194, 195, 213, 214) - Donne tout pouvoir de signature à Monsieur le Maire pour tous les documents afférant à la réalisation de ce projet Autorise la réalisation d'éventuelle procédures d'adaptation du document d'urbanisme en vigueur dans la commune pour consolider la faisabilité du projet au regard des différentes réglementations auxquelles sont soumises les centrales photovoltaïques au sol
Régularisation de terrains occupés en propriété par des ménages sédentaires issus de la communauté des gens du voyage	Alexis CHAMEREAU Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, avec 13 voix « pour » 4 voix « contre » et 5 « absentions » décide de régulariser les terrains occupés en propriété par des ménages sédentaires issus de la communauté des gens du voyage. 4 voix « contre » : Philippe KELLNER - Bruno BIANCHI (par pouvoir à Mr KELLNER) - Laurence DURA - Karen DUCROT 5 « absentions » : Philippe BENY - Laurent LENAIN - Françoise PARENT - Hervé POTEAUX - Arnaud VANNIER
Adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au Syndicat d'Energie de l'Oise	Alexis CHAMEREAU Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.
Groupe de commande pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide	Vanessa MIERMON Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE le principe du groupement de commandes auprès de la C.C.P.O.H. pour le renouvellement du marché de restauration scolaire, - APPROUVE la convention de groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide, - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.
Compte de Gestion 2020 « Assainissement »	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que le Compte de gestion 2020 « Assainissement » dressé par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Compte Administratif 2020 « Assainissement »	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence de Madame Ginette COCU, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2020 « Assainissement ». 1) Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à 352 448,62 € 2) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de 972 386,76 €
Compte Administratif 2020 « Assainissement » - Affectation du résultat d'exploitation	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, affecte l'excédent d'exploitation de l'exercice 2020 de la manière suivante : Inscription de 352 448,62 € en section d'exploitation au Budget Primitif 2021 - RF 002 - Résultat reporté en recettes. Inscription de 972 386,76 € en section d'investissement au Budget Primitif 2021 - RI 001 - Résultat reporté en recettes.
Budget Primitif 2021 « Assainissement »	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Budget Primitif « Assainissement » 2021, étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en section d'exploitation qu'en investissement.
Compte de Gestion 2020 « Eau potable »	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que le Compte de gestion 2020 « Eau Potable » dressé par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Compte Administratif 2020 « Eau potable »	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence de Madame Ginette COCU, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2020 « Eau Potable ». 1) Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à 180 350,23 € 2) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de 556 442,95 € 3) Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser en dépenses soit 73 581,20€
Compte Administratif 2020 « Eau potable » - Affectation du résultat d'exploitation	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2020, soit : Ø Inscription de 180 350,23 € en section d'exploitation au Budget Primitif 2021. - RF 002 - Résultat reporté en recettes Ø Inscription de 556 442,95 € en section d'investissement au Budget Primitif 2021. RI 001 Résultat reporté en recettes
Budget primitif 2021 « Eau potable »	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Budget Primitif « Eau Potable » 2021, étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en section d'exploitation qu'en investissement.
Compte de Gestion 2020 « Ville »	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Il est demandé au Conseil Municipal de déclarer que le Compte de gestion 2020 « Ville » dressé par le comptable public, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Compte Administratif 2020 - VILLE	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence de Madame Ginette COCU, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2020 « Ville ». 1) Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à +2 972 028,77 € 2) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de - 73 675,93 € 3) Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser : 381 624,54 € en dépenses et de 202 590,74 € en recettes : Soit un solde des restes à réaliser de -179 033,80 € Et un besoin de financement de la section d'investissement de 252 709,73 €.
Compte Administratif 2020 « Ville » - Affectation du résultat de fonctionnement	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, affecte l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020, soit 2 972 028,77 € de la manière suivante : <u>Au budget primitif 2021</u> * Inscription de 252 709,73 € en section d'investissement (Article 1068) - « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement * et de reporter le solde, soit 2 719 319,04 € en section de fonctionnement (Résultat reporté R 002 en recette de fonctionnement).
Budget Primitif 2021 - Ville	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Budget Primitif 2021 « Ville », étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.
Taux des taxes directes locales 2021	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe le taux des taxes directes locales pour l'exercice 2021, de la façon suivante Foncier bâti Taux Communal : 16,30% - Taux Départemental 21,54 % Nouveaux taux proposés pour 2021 : 37,84% Foncier non bâti Nouveau taux proposés pour 2021 : 61,46 %
Acomptes des subventions communales 2021 pour les associations Vernoliennes	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, avec 17 voix « pour » et 5 « abstentions » accorde aux association vernolienne un acompte de subvention (40% de l'année 2020) au titre de l'année 2021 5 abstentions : Pascale CADET - Laurent LENAIN - Laurence DURA - Jean-Philippe COCU - Hervé POTEAUX
Redevances, Taux et Tarifs 2021	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les tarifs municipaux 2021 comme indiqués ci-dessus à compter de leurs dates d'effet.
Réforme sur la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : FIXE pour l'année 2021 un coefficient multiplicateur à 8,5% sur la consommation finale d'électricité pour l'ensemble du territoire de la commune de Verneuil en Halatte . DIT que les recettes afférentes à cette taxe seront inscrites au budget de la commune.
Création d'un emploi permanent à temps non complet	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide : De créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour l'accueil des administrés au sein de la mairie et du service des passeports et cartes d'identité, à compter du 01 Avril 2021. De modifier ainsi le tableau des emplois. D'inscrire au budget 2021 de la commune les crédits correspondants.
Création d'un emploi permanent à temps non complet	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide : De créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour le service d'archives, à compter du 01 mai 2021. De modifier ainsi le tableau des emplois. D'inscrire au budget 2021 de la commune les crédits correspondants.

Verneuil en Halatte, le 26 mars 2021

Le Maire
Philippe KELLNER


